

# CHAMPIONNATS DE France DE TRAIL 2025

## 1. IMPLANTATION :

**Le High Trail Vanoise et le Trail des 6 Cols sont des trails de Haute Montagne, à Val d'Isère (73) Commune de la Savoie en Région AUVERGNE RHONE ALPES et sont le support des championnats de France de Trail 2025.**

Sont proposés :

- **Un trail long « High Trail Vanoise » de 72km/5000mD+**
- **Un trail court « Trail des 6 Cols » de 32.1km/2450mD+**

	<b>TRAIL LONG</b>	<b>TRAIL COURT</b>
<i>Date</i>	<b>sam. 12 juillet 2025</b>	<b>dim. 13 juillet 2025</b>
<i>Horaire</i>	<b>4h30</b>	<b>7h30</b>
<i>Distance</i>	<b>72km</b>	<b>32.1km</b>
<i>Dénivelé</i>	<b>5000mD+</b>	<b>2450mD+</b>

## 2. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS de France de TRAIL COURT ET LONG

- Les qualifications aux championnats de France de Trail court et long sont ouvertes à **tous les licenciés Compétition** des clubs FFA qui devront s'inscrire sur le site internet de l'Organisation **avant le 23 juin 2025**.
- Les athlètes, en possession d'une licence Compétition FFA, devront avoir obtenu leur qualification sur un trail ayant un label Or (international), Argent (national) ou Bronze (régional) d'une distance supérieure ou égale à **30k/effort**
- Les athlètes, en possession d'une licence Compétition FFA, **Espoirs, Séniors Masters 0, Masters 1, Masters 3 et Masters 4** devront avoir réalisé une performance correspondant **aux minima de la cote VK trail de leur catégorie**, (voir tableau VK trail site FFA). **Les athlètes Masters 5, Masters 6, Masters 7, Masters 8, Masters 9 et Masters 10**, en possession d'une licence Compétition FFA, devront avoir participé et terminé un trail labellisé préalablement aux championnats de France.
- La période de qualification s'étale du **25 mars 2024 et jusqu'au 23 juin 2025 inclus**, **hormis les épreuves des championnats de France de Trail de l'année précédente, qui ne sont pas prises en compte** pour les qualifications. Seules les courses OPEN de ces Championnats le sont.
- Un coureur réalisant les minima sur le trail court pourra s'engager **indifféremment sur un format court ou un format long** pour les championnats de France de Trail. De même, un coureur réalisant les minima sur un trail long pourra s'engager **indifféremment sur un format long ou un format court** pour les championnats de France de Trail.
- Pour être pris en compte dans le classement des championnats de France, il conviendra de terminer les épreuves dans le temps limite des **barrières horaires** fixées par l'Organisation.

- Les athlètes devront être licenciés **compétition** et avoir validé leur assurance, la veille du premier jour des Championnats de France.
- Obligation de porter le maillot du club durant l'épreuve
- Le dossard doit être visible en toutes circonstances. Les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).

### **3. ENGAGEMENTS**

Tous les coureurs peuvent s'inscrire dès à présent sur le site de l'Organisation sur le trail court ou le trail long des Championnats de France 2025 auprès de la société d'inscriptions et de chronométrie Taktik Sport, choisie par l'Organisation.

### **4. SAS ELITE**

Ont accès au SAS Elite :

- Les membres de l'équipe de France N et N-1
- Les athlètes de sexe masculin et féminin, ayant terminé dans les 2 premiers au scratch sur une épreuve au moins à label national (ou argent) dans les 24 derniers mois avant les championnats de France
- Les 15 premiers hommes et les 15 premières femmes du scratch du dernier Championnat de France de Trail
- Sur proposition de la DTN

### **5. UTILISATION DES BATONS**

L'utilisation des bâtons est possible sur les deux trails. Les coureurs qui utilisent des bâtons devront les conserver sur eux du début jusqu'à la fin de la course. Des pénalités seront appliquées dans le cas contraire. (abandon des bâtons notamment)

### **6. MATERIEL OBLIGATOIRE DEMANDE PAR L'ORGANISATION**

#### **TRAIL COURT – TRAIL LONG :**

- Réserve d'eau 1L minimum (2L en cas de chaleur)
- Réserve alimentaire
- Couverture de survie
- Coupe-vent imperméable avec capuche
- Paire de gants
- Lunettes de soleil
- Téléphone portable (chargé, allumé, qui fonctionne sur le réseau français)
- Lampe frontale
- Bonnet ou casquette ou buff
- Chaînes/crampons adaptables sur les chaussures de trail
- Gobelet réutilisable
- Sachet étanche de survie contenant les affaires de rechange suivantes : tee-shirt manches longues chaud + collant long ou collant  $\frac{3}{4}$  avec chaussettes hautes
- Sifflet
- Bâtons

## **MATERIEL CONSEILLE PAR L'ORGANISATION**

- Bande élastoplaste
- \* Crème solaire

## **SANCTIONS**

- Chaque coureur devra conserver dans son sac de course l'ensemble du matériel obligatoire exigé par l'Organisation. Des contrôles inopinés pourront être réalisés par les Juges Arbitres et l'Organisation à tout moment de l'épreuve. Tout manquement de matériel fera l'objet d'une sanction de la part des Juges Arbitres (pénalité de temps ou disqualification du coureur selon le cas).
- Ces pénalités seront conformes à la réglementation running en vigueur de :
  - 10' de pénalité par élément manquant pour le trail court
  - 15' de pénalité par élément manquant pour le trail long
- Des disqualifications pourront être présentées en cas de
  - Refus de passage sur le poste de contrôle
  - Coupe représentant un raccourci important
  - Jet de détritrus volontaire par un concurrent ou un membre de son entourage
  - Non-respect des personnes de l'organisation ou d'un autre coureur
  - Non-assistance à une personne en difficulté
  - Triche (notamment utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)
  - Absence de passage à un point de contrôle
  - Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste, d'un médecin, d'un secouriste ou d'un juge arbitre
  - Refus d'un contrôle anti-dopage
  - Départ d'un point de contrôle au-delà de l'heure limite
  - Non-respect des consignes particulières de course
  - Non-respect de la chartre du Parc National de la Vanoise
  - Manquement au règlement des épreuves
- Contrôles tout au long des parcours : 7 contrôles prévus pour le Trail long (km 6, 16, 22, 33, 39, 54, 64) et 4 prévus pour le Trail court (km6, 16, 22 et 28)

## **7. RAVITAILLEMENTS :**

Le principe de course en semi-autosuffisance est la règle (le coureur doit être autonome entre les points de ravitaillement). Deux types de ravitaillement sont proposés :

- Ravitaillement complet : boissons, soupe aux vermicelles, thé, gâteaux sucrés, chocolat, banane, orange, biscuits salés, charcuterie, fromage, pain
- Ravitaillement léger : boissons uniquement

**TRAIL LONG** : 5 ravitaillements complets, 1 ravitaillement léger, ainsi que 7 postes de pointages et 5 barrières horaires (voir règlement de la course)

**TRAIL COURT** : 4 ravitaillements complets, 1 ravitaillement léger ainsi que 4 postes de pointages et 3 barrières horaires (voir règlement de la course)

Des poubelles seront à disposition aux ravitaillements.

## **8. ASSISTANCES**

L'assistance pour les coureurs sur le TRAIL LONG et le TRAIL COURT est tolérée là où il y a les points de ravitaillement complets (5 sur le trail long et 3 sur le trail court). Cette assistance devra se faire à proximité de ces ravitaillements (maximum 20m avant ou après le ravitaillement). En dehors de ces points, les ravitaillements personnels ne seront pas autorisés. Des pénalités seront appliquées en cas de non-respect de ce point de règlement envers les coureurs concernés.

## **9. RENSEIGNEMENTS**

Tous les renseignements pourront être obtenus sur internet [www.athle.fr](http://www.athle.fr) ou sur le site de l'Organisation

Le parcours pourra être modifié ou annulé en cas de météo défavorable.

### **LIEU et HORAIRES DE RETRAIT DES DOSSARDS :**

#### **TRAIL LONG :**

- Le vendredi 11 juillet 2025 **de 9h00 à 19h00** – Club des Sports de Val d'Isère
- Le samedi 12 juillet 2025 **de 4h00 à 4h30**, Club des Sports de Val d'Isère

#### **TRAIL COURT :**

- Le samedi 12 juillet 2025 **de 9h00 à 19h00**, Club des Sports de Val d'Isère
- Le dimanche 13 juillet de **6h00 à 7h00** – Club des Sports Val d'Isère
- **Départs des courses**
- **TRAIL LONG** : le samedi 12 juillet 2025 à **4h30**
- **TRAIL COURT** : le dimanche 13 juillet 2025 à **7h30**

**CONTACTS** : Pour les questions techniques FFA, un seul mail [France.trail@athle.fr](mailto:France.trail@athle.fr)

Fédération Française d'Athlétisme – 33, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS CEDEX – Tél. 01 53 80 70 00 – Email : [cnr@athle.fr](mailto:cnr@athle.fr)